URGENT. (vente demain) Conséquences meubles non valorisés

Bonjour,				
anrès de multinles	augetione cane rénonces	auntàs de mon notaire	il a finalement attiré mo	on attention cur un noint I

"Le PROMETTANT vend au BENEFICIAIRE les meubles non valorisés dont la liste ... est annéxée".

Est-ce que ça veut dire comme me le dit 72 heures avant le vente mon notaire que lors de la pré-visite prévue par la promesse de vente, si les meubles (4500 euros de meubles au bas mots) sont dégradés ou que l'électroménager (2000 euros d'électroménager environ) ne marche pas, je n'ai aucun recours, car leur valeur est nulle.

Ou est-ce même s'ils ne sont pas valorisés dans la promesse de vente, on peut leur attribuer une certaine valeur quand-même en cas de dégradations constatées?

Merci d'avance de votre retour.

Par Cricri

promesse de vente dit

La vente a lieu demain d'où le caractère urgent de la question.